



Groupe forestier coopératif St-François

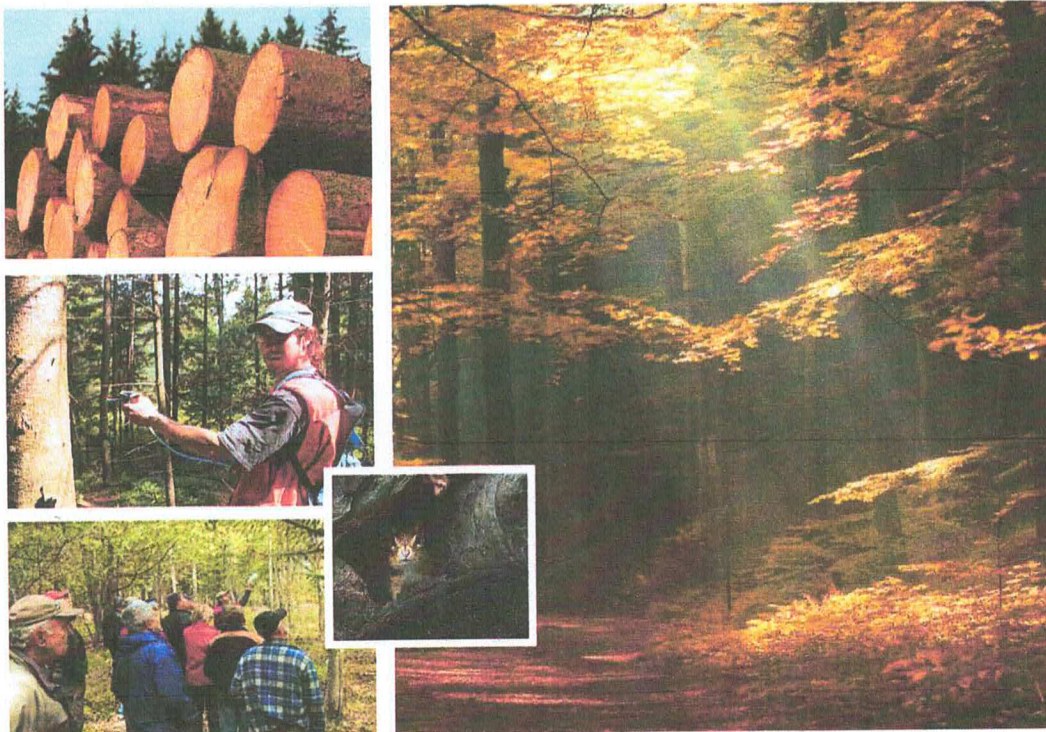
345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

www.gfstfrancois.qc.ca

Actif des racines au sommet

Plan d'aménagement forestier



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom:

Adresse:

Représentant autorisé:

Tél:

Numéro de Producteur forestier:

Ce plan
respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable

Objectifs du Plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier est un outil de connaissance et de planification forestière destiné au propriétaire de boisé. Ce document, approuvé par un ingénieur forestier, vous permet de bien connaître votre forêt et de prendre les décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de votre forêt dans le cadre d'un développement durable.

Le plan d'aménagement forestier est nécessaire pour obtenir votre statut de producteur forestier qui vous donne accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux forestiers, de même qu'au programme de remboursement d'une partie de vos taxes foncières. Il est également nécessaire pour obtenir la certification environnementale FSC.

Les nombreuses recommandations qu'il contient ont été développées pour vous aider à gérer et mettre en valeur votre propriété forestière.

1- Localisation de la superficie à vocation forestière

Nom du propriétaire forestier :

Propriété numéro :01

Photographie aérienne : 2013

Municipalité régionale de comté (MRC): Haut St-Francois

Code: 410

Municipalité :

Cookshire Eaton

Code: 41038

Unité d'évaluation	Cadastre	Rang	No. du lot	Zonage	Unité aména.	Superficie forestière (ha)	Superficie totale (ha)
0529-71-7949	(0055) Ascot	01	2129421	V: vert	511	41.5	41.5
0529-71-7949	(0055) Ascot	01	2132158	V: vert	511	39.8	40.3
						81.3	81.8

2-Objectifs du propriétaire

Forestiers et environnementaux

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt.
- Protéger l'environnement forestier.
- Reboiser certaines parties de la propriété.
- Entretenir les plantations.
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin.
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole.

Financiers

- Rentabiliser mon investissement.
- Générer un revenu d'appoint périodique.

Personnels

- Profiter de ma propriété pour mes loisirs et ma détente.
- Pratiquer la chasse sportive.
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé.
- Autre : _____

3-Éléments sensibles présents

	Peuplement(s)
<input type="checkbox"/> Peuplements sensibles aux insectes ou aux maladies.	_____
<input type="checkbox"/> Peuplements sensibles au chablis.	_____
<input type="checkbox"/> Peuplements à forte pente.	_____
<input checked="" type="checkbox"/> Présence d'un cours d'eau ou d'un lac.	<u>5-10-29</u>
<input type="checkbox"/> Milieu humide (marais, étang marécage, tourbière, prairie humide)	_____
<input type="checkbox"/> Ravage de cerfs de Virginie.	_____
<input type="checkbox"/> Habitats fauniques reconnus	_____
<input type="checkbox"/> Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire.	_____
Autre :	<u>Milieu humide boisé</u>



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales	
001	Sapinière Densité* : A Hauteur (m): 17 / Âge: 50	1.4 ha Sapin	Érable rouge	Tremble

Ce peuplement est mature et susceptible au chablis. Il est suggéré de récolter les sapins matures rapidement afin d'éviter une perte de bois marchand.

Traitement suggéré :

Il faudrait récolter rapidement les sapins matures. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement et favoriserait l'installation d'une bonne régénération.

002	Aulnaie Densité* : Hauteur (m): / Âge:	1.8 ha Aulne rugueux	Nerprun
-----	--	----------------------	---------

On observe que le nerprun est abondant dans ce secteur de la propriété. Considérant l'humidité du site et la forte densité du nerprun il est difficile d'aménager ce secteur de la propriété.

Traitement suggéré :

003	Feuillu sur station humide Densité* : B Hauteur (m): 14 / Âge: 40	2.1 ha Frêne noir
-----	---	-------------------

Ce peuplement est situé sur un site très humide et improductif. On observe de la mortalité dans les tiges commerciales suite au conséquence d'une humidité excessive. Aucune intervention sylvicole est possible dans ce secteur de la propriété.

Traitement suggéré :

*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)
100%	80%	60%	40%
			25%



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
004	Mélangé sur station humide	3.1 ha	Frêne noir	Sapin	Cèdre
Densité* : C Hauteur (m): 11 / 14 Âge: 20 40 Bouleau gris					

Ce peuplement est situé sur un site humide par secteur et la densité est très irrégulière. Considérant la faible densité et l'humidité dans ce peuplement il est suggéré de patienter quelques années avant d'entreprendre des travaux.

Traitement suggéré :

005	Friche	1.0 ha	Sapin	Érable rouge	Tremble
Densité* : Hauteur (m): / Âge:					

On observe un ruisseau important dans ce secteur utilisé pour la chasse.

Traitement suggéré :

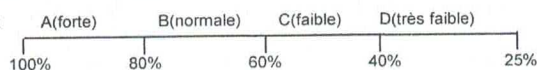
006	Mélangé sur station humide	2.4 ha	Cèdre	Frêne noir	Sapin
Densité* : A Hauteur (m): 17 / Âge: 60					

Ce peuplement est situé sur un site humide par secteur et la densité est très irrégulière. Ce peuplement est susceptible au chablis et on observe de la mortalité dans les tiges dominantes. Il est suggéré de récolter les tiges les plus endommagées dans les secteurs denses pour éviter une perte de bois marchand.

Traitement suggéré :

La récupération des arbres les plus endommagés dans les endroits denses du peuplement devrait favoriser la croissance des tiges résiduelles et éviter une perte de bois marchand.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales	
007	Mélangé sur station humide <i>Densité* : A Hauteur (m): 14 /</i>	2.7 ha <i>Âge: 60</i>	Cèdre	Frêne noir Sapin

Ce peuplement est situé sur un site humide par secteur et la densité est très irrégulière. Ce peuplement est susceptible au chablis et on observe de la mortalité dans les tiges dominantes. Il est suggéré de récolter les tiges les plus endommagées dans les secteurs denses pour éviter une perte de bois marchand.

Traitement suggéré :

La récupération des arbres les plus endommagés dans les endroits denses du peuplement devrait favoriser la croissance des tiges résiduelles et éviter une perte de bois marchand.

008	Mélangé sur station humide <i>Densité* : C Hauteur (m): 11 /</i>	1.2 ha <i>Âge: 50</i>	Cèdre Érable rouge	Sapin Tremble	Frêne noir
-----	--	--------------------------	-----------------------	------------------	------------

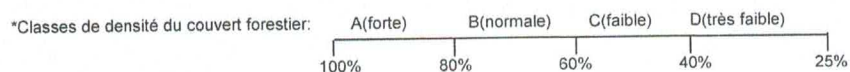
Ce peuplement est situé sur un site humide par secteur et la densité est très irrégulière. Le nerprun est très abondant dans ce secteur. Considérant la faible densité aucune intervention sylvicole est suggérée dans ce secteur.

Traitement suggéré :

009	Feuillu sur station humide <i>Densité* : D Hauteur (m): 11 /</i>	5.3 ha <i>Âge: 40</i>	Peuplier baumier Aulne rugueux	Cèdre	Frêne noir
-----	--	--------------------------	-----------------------------------	-------	------------

Ce peuplement est situé sur un site très humide et improductif. On observe de la mortalité dans les tiges commerciales suite au conséquence d'une humidité excessive. Aucune intervention sylvicole est possible dans ce secteur de la propriété.

Traitement suggéré :



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
010	Mélangé sur station humide	4.3 ha	Frêne noir	Érable rouge	Cèdre
	Densité* : C Hauteur (m): 11 / 14	Âge: 20 60	Aulne rugueux	Nerprun	

Ce peuplement est situé sur un site humide et la densité est très irrégulière. Un ruisseau important est présent dans ce secteur et on observe quelques îlots denses. Le nerprun est très abondant par endroit. Considérant la faible densité aucune intervention sylvicole est suggérée dans ce secteur.

Traitement suggéré :

011	Résineux avec feuillu intolérant	2.0 ha	Sapin	Cèdre	Érable rouge
	Densité* : A Hauteur (m): 9 /	Âge: 30	Tremble	Nerprun	

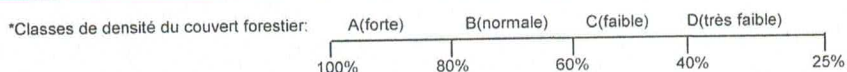
Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie précommerciale afin de diminuer la densité globale de tiges et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles. Le traitement a bien fonctionné et la croissance est bonne. Il est suggéré de patienter quelques années avant d'entreprendre une seconde intervention.

Traitement suggéré :

012	Sapinière	1.8 ha	Sapin	Érable rouge
	Densité* : A Hauteur (m): 11 /	Âge: 30		

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie précommerciale afin de diminuer la densité globale de tiges et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles. Le traitement a bien fonctionné et la croissance est bonne. Il est suggéré de patienter quelques années avant d'entreprendre une seconde intervention.

Traitement suggéré :



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
013	Friche Densité* : Hauteur (m): / Âge:	0,9 ha	Bouleau gris	Sapin	Cèdre

Ce peuplement est situé sur un site humide par secteur et la densité est très irrégulière. Considérant la faible densité et l'humidité dans ce peuplement il est suggéré de patienter quelques années avant d'entreprendre des travaux.

Traitement suggéré :

014	Résineux en régénération Densité* : Hauteur (m): / Âge:	1,2 ha	Sapin	Mélèze laricin	
-----	---	--------	-------	----------------	--

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie précommerciale afin de diminuer la densité globale de tiges et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles. Les trouées ont fait l'objet d'un reboisement pour améliorer la densité. Il est suggéré de patienter quelques années avant d'entreprendre une seconde intervention.

On observe des fossés de drainage dans ce secteur de la propriété.

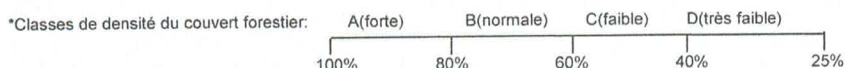
Traitement suggéré :

015	Érablière rouge résineuse Densité* : B Hauteur (m): 14 / Âge: 20 50	1,9 ha	Érable rouge	Sapin	Cèdre
			Frêne noir	Nerprun	

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie afin d'augmenter la croissance des tiges résiduelles. Le traitement a bien fonctionné et la croissance est bonne. Il est suggéré de patienter quelques années avant d'entreprendre une seconde intervention.

On observe la présence de nerprun par secteur.

Traitement suggéré :



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales
016	Cèdrière <i>Densité* : B Hauteur (m): 14 / Âge: 50</i>	0.7 ha Cèdre	Érable rouge

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie afin d'augmenter la croissance des tiges résiduelles. Le traitement a bien fonctionné et la croissance est bonne. Il est suggéré de patienter quelques années avant d'entreprendre une seconde intervention.

On observe la présence de nerprun par secteur.

Traitement suggéré :

017	Sapinière à résineux <i>Densité* : B Hauteur (m): 11 / Âge: 30</i>	2.6 ha Sapin	Mélèze laricin
-----	--	--------------	----------------

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie précommerciale afin de diminuer la densité globale de tiges et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles. Le traitement a bien fonctionné et la croissance est bonne. Il est suggéré de patienter quelques années avant d'entreprendre une seconde intervention.

On observe des fossés de drainage dans ce secteur de la propriété.

Traitement suggéré :

018	Érablière rouge résineuse <i>Densité* : A Hauteur (m): 11 / 17 Âge: 20 40 Cèdre</i>	1.2 ha Érable rouge	Sapin	Mélèze laricin
-----	---	---------------------	-------	----------------

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie afin d'augmenter la croissance des tiges résiduelles. Le traitement a bien fonctionné et la croissance des tiges est bonne.

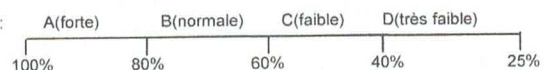
On observe quelques sapins susceptibles au chablis urgent de récolter dans ce secteur.

On observe la présence de nerprun par secteur.

Traitement suggéré :

Il faudrait récolter les sapins matures. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement et favoriserait l'installation d'une bonne régénération.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales
019	Sapinière <i>Densité* : A Hauteur (m): 14 / Âge: 40</i>	0.6 ha	Sapin

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie afin d'augmenter la croissance des tiges résiduelles. Le traitement a bien fonctionné et la croissance est bonne. Il est suggéré de récolter les sapins dans les endroits denses pour favoriser les tiges d'avenir.

Traitement suggéré :

Il faudrait récolter les sapins matures. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement et favoriserait l'installation d'une bonne régénération.

020	Érablière rouge résineuse <i>Densité* : B Hauteur (m): 17 / Âge: 50</i>	0.9 ha	Érable rouge Sapin
-----	---	--------	-----------------------

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie afin d'augmenter la croissance des tiges résiduelles. Le traitement a bien fonctionné et la croissance est bonne. Il est suggéré de récolter les sapins dans les endroits denses pour favoriser les tiges d'avenir.

Traitement suggéré :

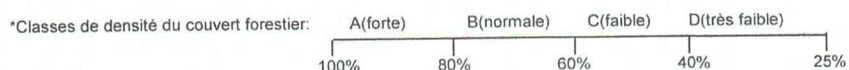
COUPE DE JARDINAGE 2018

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

021	Chemin <i>Densité* : Hauteur (m): / Âge:</i>	0.8 ha	
-----	--	--------	--

Chemin carrossable en voiture.

Traitement suggéré :



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales	
022	Sapinière à résineux	1.5 ha	Sapin	Cèdre Mélèze laricin
	<i>Densité* : A Hauteur (m): 11 / Âge: 20 40</i>			

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie afin d'augmenter la croissance des tiges résiduelles. Ce secteur est humide et on observe des fossés de drainage dans ce secteur. Il est suggéré de récolter les sapins dans les endroits denses pour favoriser les tiges d'avenir.

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE 2018

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

023	Mélangé sur station humide	2.8 ha	Cèdre	Frêne noir	Sapin
	<i>Densité* : B Hauteur (m): 14 / Âge: 50 Érables rouge</i>				

Ce peuplement est situé sur un site humide par secteur et la densité est très irrégulière. Le nerprun est très abondant dans ce secteur. Considérant la faible densité aucune intervention sylvicole est suggérée dans ce secteur.

Traitement suggéré :

024	Cèdrière à résineux	1.4 ha	Cèdre	Mélèze laricin	Sapin
	<i>Densité* : A Hauteur (m): 11 / 17 Âge: 20 70</i>				

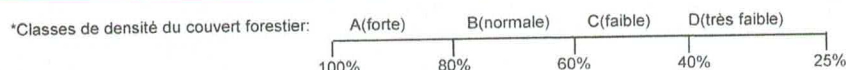
Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie afin d'augmenter la croissance des tiges résiduelles. Le traitement a bien fonctionné et la croissance des tiges est bonne. On observe quelques mélèzes matures à récolter dans ce secteur.

On observe la présence de nerprun par secteur.

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE 2018

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
025	Feuillu sur station humide	1.1 ha	Érable rouge	Frêne noir	Sapin
	Densité* : C Hauteur (m): 14 /	Âge: 40	Tremble		

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie afin d'augmenter la croissance des tiges résiduelles. Les trouées ont été reboisées afin d'installer plus rapidement une régénération de qualité. La plantation est envahie par le nerprun, le bouleau gris et le tremble. Il est recommandé de dégager les épinettes rapidement pour favoriser leur croissance.

Traitement suggéré :

ENTRETIEN MANUEL DE LA PLANTATION 2018

L'entretien manuel de la plantation vise à contrôler la végétation indésirable nuisant à la croissance des plants. La scie circulaire sera utilisée pour dégager la plantation des arbustes qui oppriment la plantation. Tous les déchets de coupe résultant de l'opération seront laissés sur place, recyclant par le fait même les éléments nutritifs provenant du sol.

026	Cèdrière à résineux	1.5 ha	Cèdre	Sapin	Aulne rugueux
	Densité* : D Hauteur (m): 11 /	Âge: 30	Nerprun		

Ce peuplement est situé sur un site très humide et improductif. On observe de la mortalité dans les tiges commerciales suite au conséquence d'une humidité excessive. Aucune intervention sylvicole est possible dans ce secteur de la propriété.

Traitement suggéré :

027	Mélangé sur station humide	2.7 ha	Cèdre	Frêne noir	Sapin
	Densité* : C Hauteur (m): 11 /	Âge: 50	Érable rouge		

Ce peuplement est situé sur un site humide et la densité est très irrégulière. On observe quelques îlots denses dans ce peuplement. Le nerprun est très abondant dans ce secteur. Considérant l'humidité du site et la faible croissance aucune intervention sylvicole est suggérée dans ce secteur.

Traitement suggéré :

*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)
100%	80%	60%	40%
			25%



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales
028	Cèdrière	9,6 ha	Cèdre

Densité* : B Hauteur (m): 17 / Âge: 70 90

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un traitement sylvicole a été réalisé il y a plus de 10 ans dans ce secteur. Ce peuplement est susceptible au chablis et on observe du nerprun dans les trouées. Une étude plus précise pour déterminer l'intervention à prescrire est nécessaire pour sélectionner le traitement approprié. On observe des fossés de drainage dans ce secteur de la propriété.

Traitement suggéré :

COUPE D'ENSEMENCEMENT 2018 si l'étude est favorable

La coupe d'ensemencement est la première des coupes progressives de régénération réalisée dans un peuplement mature dans le but d'assurer le renouvellement du peuplement. Elle vise l'élimination des arbres dominés afin de créer des conditions favorables à la régénération naturelle provenant des arbres dominants conservés comme semenciers. Ce traitement consiste à enlever entre 30 et 50% du volume initial du peuplement permettant ainsi d'ouvrir le couvert forestier. Environ 5 à 8 ans après cette coupe, une étude de la régénération est réalisée afin de déterminer si le peuplement est bien régénéré. On peut alors procéder à une deuxième coupe progressive ou à la coupe finale si la régénération est suffisante.

029	Aulnaie	3.1 ha	Aulne rugueux	Cèdre
-----	----------------	--------	---------------	-------

Densité* : Hauteur (m): / Âge:

On observe que le nerprun est abondant dans ce secteur de la propriété. Considérant l'humidité du site et la forte densité du nerprun il est difficile d'aménager ce secteur de la propriété. Un ruisseau important est observable dans ce secteur.

Traitement suggéré :

030	Cèdrière	1.4 ha	Cèdre
-----	-----------------	--------	-------

Densité* : A Hauteur (m): 17 / Âge: 70

Ce peuplement est situé sur un site humide et la densité est très irrégulière. On observe quelques îlots denses dans ce peuplement. Considérant l'humidité du site et la faible croissance aucune intervention sylvicole est suggérée dans ce secteur.

Traitement suggéré :

*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)	
100%	80%	60%	40%	25%



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales	
031	Cèdrière à résineux <i>Densité* : B Hauteur (m): 14 / Âge: 70</i>	7.9 ha	Cèdre	Mélèze laricin Sapin

Ce peuplement est situé sur un site humide et la densité est très irrégulière. On observe quelques îlots denses dans ce peuplement. Le nerprun est très abondant dans ce secteur. Considérant l'humidité du site et la faible croissance aucune intervention sylvicole est suggérée dans ce secteur.

Traitement suggéré :

032	Plantation <i>Densité* : Hauteur (m): / Âge:</i>	4.1 ha	Épinette noire Sapin	Nerprun Bouleau gris
-----	--	--------	-------------------------	-------------------------

Des travaux de reboisement ont été réalisés 2005 pour régénérer ce site. L'origine est la remise en production d'une superficie improductive et l'objectif de la plantation est la production de matière ligneuse.

La plantation est envahie par le nerprun, le bouleau gris et le tremble. Il est recommandé de dégager les épinettes rapidement pour favoriser leur croissance.

Traitement suggéré :

ENTRETIEN MANUEL DE LA PLANTATION 2018

L'entretien manuel de la plantation vise à contrôler la végétation indésirable nuisant à la croissance des plants. La scie circulaire sera utilisée pour dégager la plantation des arbustes qui oppriment la plantation. Tous les déchets de coupe résultant de l'opération seront laissés sur place, recyclant par le fait même les éléments nutritifs provenant du sol.

033	Sapinière <i>Densité* : A Hauteur (m): 14 / Âge: 40</i>	0.4 ha	Sapin	Tremble Nerprun
-----	---	--------	-------	--------------------

On observe plusieurs sapins matures dans ce secteur de la propriété. Il est suggéré de récolter rapidement les sapins matures afin d'éviter les chablis et la perte de bois marchand.

Traitement suggéré :

Il faudrait récolter les sapins matures dans ce secteur. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement et favoriserait l'installation d'une bonne régénération.

*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)
100%	80%	60%	40% 25%



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales	
034	Pessière à résineux <i>Densité* : C Hauteur (m): 13 / Âge: 70</i>	2.7 ha	Épinette noire	Mélèze laricin

Ce peuplement est situé sur un site très humide et improductif. On observe de la mortalité dans les tiges commerciales suite au conséquence d'une humidité excessive. Aucune intervention sylvicole est possible dans ce secteur de la propriété.

Traitement suggéré :

035	Friche <i>Densité* : Hauteur (m): / Âge:</i>	0.4 ha	Cèdre	Sapin	Tremble
-----	--	--------	-------	-------	---------

Ce peuplement est très irrégulier et on observe la présence du nerprun dans les trouées. Ce secteur est utilisé pour la chasse et on observe un salin dans ce secteur.

Traitement suggéré :

036	Cèdrière à résineux <i>Densité* : C Hauteur (m): 14 / Âge: 50</i>	1.3 ha	Cèdre	Sapin	Tremble
-----	---	--------	-------	-------	---------

Ce peuplement est irrégulier et on observe qu'un secteur a déjà été traité en coupe d'éclaircie. Le traitement a bien fonctionné et la croissance des tiges est bonne. Considérant la faible densité il est suggéré de patienter quelques années avant d'entreprendre des travaux. On observe la présence de nerprun par secteur.

Traitement suggéré :

*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)	
100%	80%	60%	40%	25%



5- Liste des traitements forestiers suggérés

No.peup	Type de peuplement	Traitement	Année suggérée	Superf.	Priorité*
001	Sapinière	Coupe de récupération partielle	2018	1.0	1
006	Mélangé sur station humide	Coupe d'amélioration	2023	1.0	2
007	Mélangé sur station humide	Coupe d'amélioration	2023	1.0	2
018	Érablière rouge résineuse	Coupe d'amélioration	2018	0.5	1
019	Sapinière	Coupe d'amélioration	2018	0.6	1
020	Érablière rouge résineuse	Jardinage résineux mécanisé	2018	0.9	1
022	Sapinière à résineux	Jardinage résineux manuel	2018	1.0	1
024	Cèdrière à résineux	Jardinage résineux mécanisé	2018	0.5	1
025	Feuillu sur station humide	2e dégagement plantation résineux	2018	0.5	1
028	Cèdrière	Jardinage autres résineux mécanisée	2018	6.0	1
032	Plantation	2e dégagement plantation résineux	2018	3.0	1
033	Sapinière	Coupe d'amélioration	2018	0.4	1

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse.

*Priorité: 1.Court terme: prêt à faire 2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans 3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements



6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements** : Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débiter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale** : Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale** : Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché** : Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil** : Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Signature du propriétaire forestier
ou de son représentant

8-11-2018

Date

Attestation de l'ingénieur forestier

Ce plan d'aménagement forestier appartenant à _____
est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.

Signature de l'ingénieur forestier
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

2018-10-10

Date

Plan d'aménagement préparé par

technicien forestier

2018-10-10

Date



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Zonage
Cookshire Eaton	Ascot	01		V: vert

Numéro de statut de producteur du vendeur: GARD63515066

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

Date

Annexe 1

Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

Adresses utiles

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 819 875-1007, (www.agenceestrie.qc.ca)

Cultur'Innov, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, (www.culturinnov.qc.ca)

Financement agricole Canada, 819 564-5512, (www.fcc-fac.ca/fr/)

Forest stewardship council Canada (FSC), 1 877 571-1133, (www.fsccanada.org/francais.htm)

La financière agricole du Québec, 819 820-3323, (www.fadq.qc.ca/index.php?id=31)

Ministère développement durable et environnement, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

Ministère des forêts de la faune et des Parcs, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/index.jsp>)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, 819 346-8905,

Fédération des producteurs forestiers du Québec, <http://www.foretprivee.ca>,



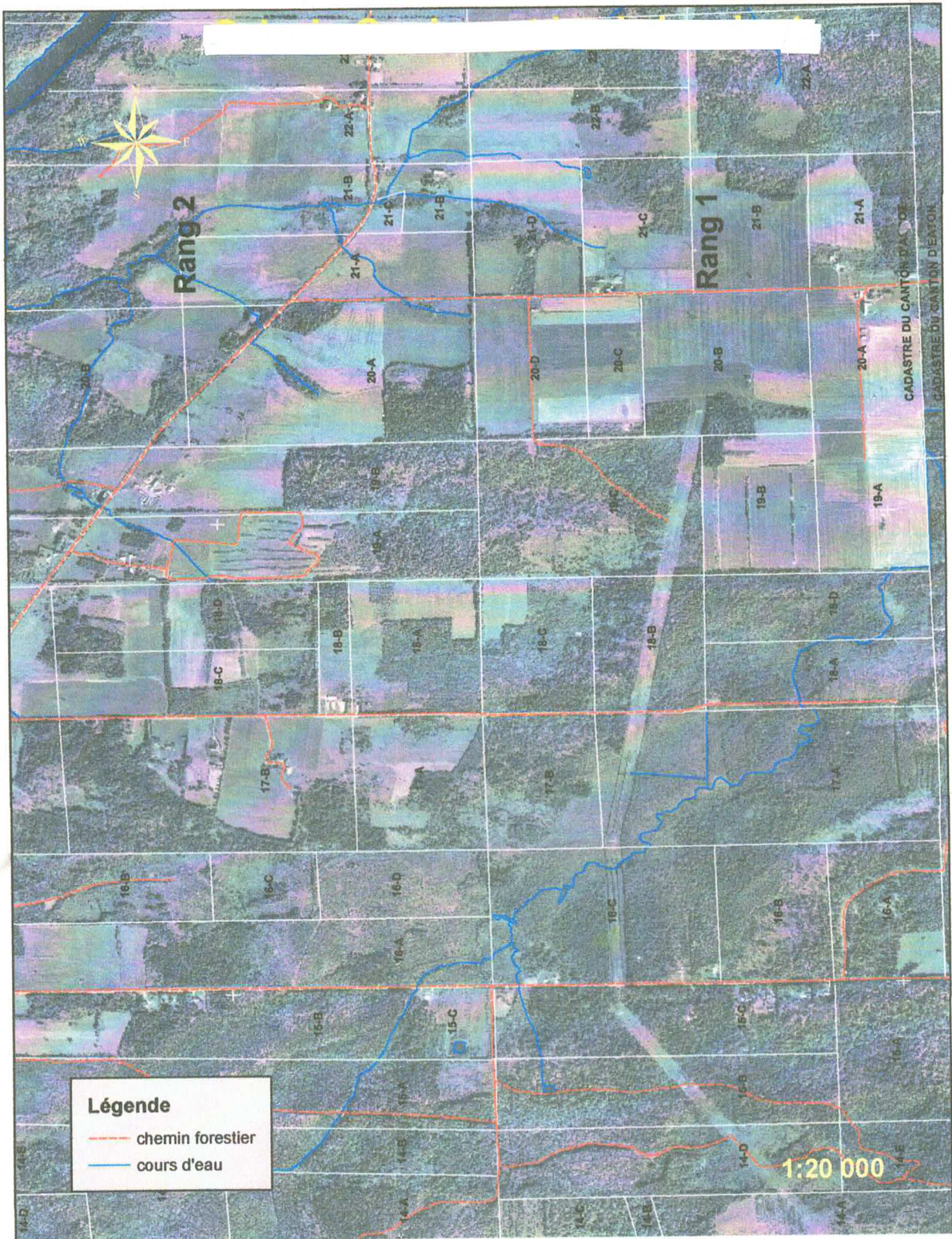
Annexe 2 - Données techniques et forestières

0898 Resp: _____ Tél: _____	Propriété no.01 Ascot Rang:01 Photo 2013 Premier lot:2129421
--------------------------------	---

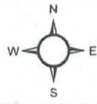
No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuill	% résin				
016	CC	B 14 50	THO/ERR/ / / /	0.7	24	0 %	0 %	0 %				
017	RS	B 11 30	SAB/MEL/ / / /	2.6	16	0 %	0 %	0 %				
018	EoR	A 11 17 20 40	ERR/SAB/MEL/ THO/ /	1.2	28	0 %	0 %	0 %	CA	2018	0.5	1
019	SS	A 14 40	SAB/ / / / /	0.6	22	0 %	0 %	0 %	CA	2018	0.6	1
020	EoR	B 17 50	ERR/SAB/ / / /	0.9	24	0 %	0 %	0 %	RJR	2018	0.9	1
021	Chemin		/ / / / /	0.8	0	0 %	0 %	0 %				
022	RS	A 11 20 40	SAB/THO/MEL/ / /	1.5	38	0 %	0 %	0 %	RJR	2018	1.0	1
023	RFh	B 14 50	THO/FRN/SAB/ ERR/ /	2.8	22	0 %	0 %	0 %				
024	RC	A 11 17 20 70	THO/MEL/SAB/ / /	1.4	28	0 %	0 %	0 %	RJR	2018	0.5	1
025	Fh	C 14 40	ERR/FRN/SAB/P ET/ /	1.1	12	0 %	0 %	0 %	ECME2	2018	0.5	1
026	RC	D 11 30	THO/SAB/AUR/ NER/ /	1.5	6	0 %	0 %	0 %				
027	RFh	C 11 50	THO/FRN/SAB/ ERR/ /	2.7	16	0 %	0 %	0 %				
028	CC	B 17 70 90	THO/ / / / /	9.6	37	0 %	0 %	0 %	RJR A.R.	2018	6.0	1
029	Aulnaie		AUR/THO/ / / /	3.1	0	0 %	0 %	0 %				
030	CC	A 17 70	THO/ / / / /	1.4	55	0 %	0 %	0 %				

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme

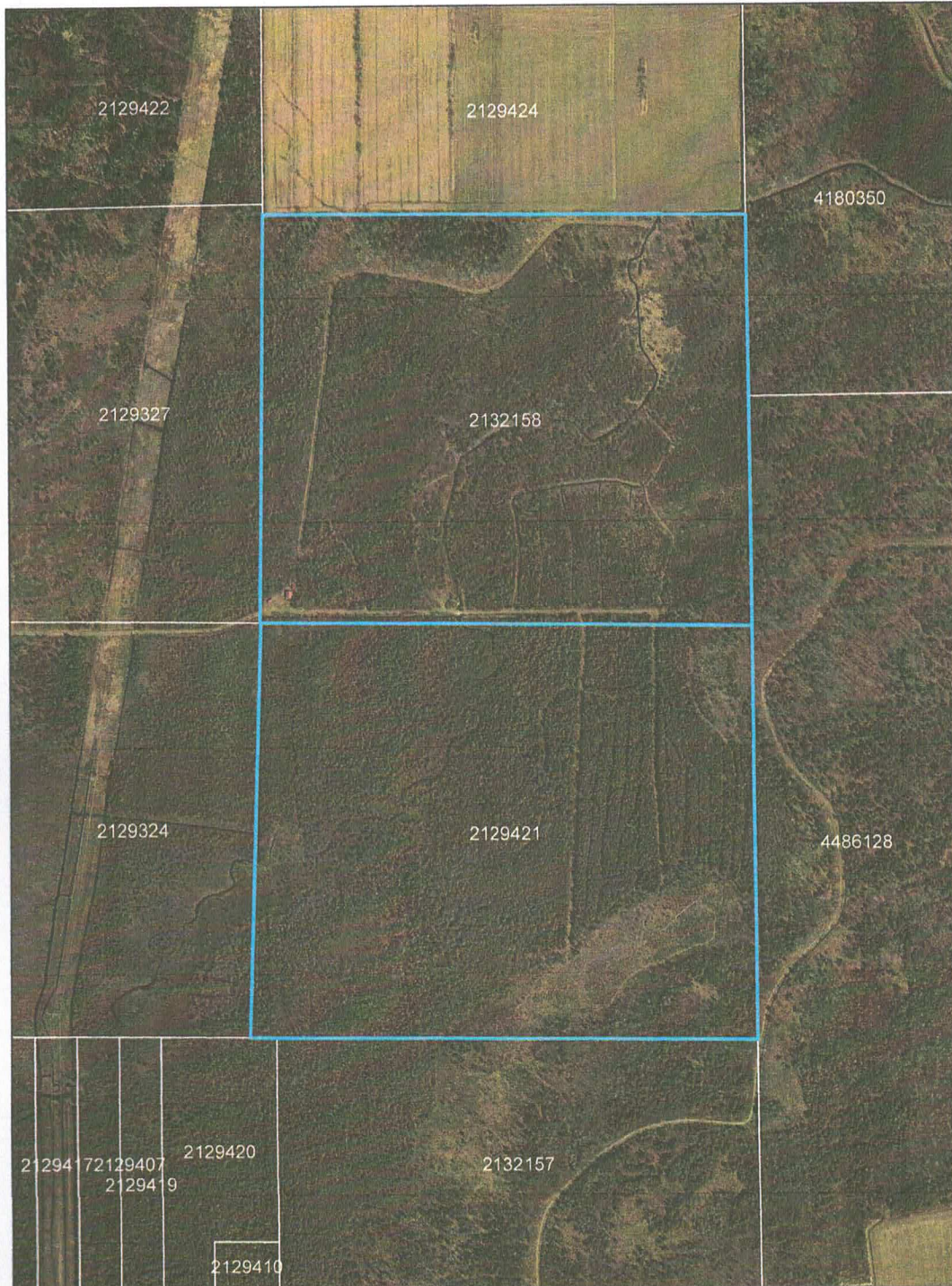




CARTE CADASTRALE



Échelle
1:7 500



Les limites de la propriétés sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition.
Ces limites n'ont pas de valeur légale.

Carte forestière

Nom du propriétaire: _____

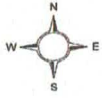
Numéro de producteur forestier : _____

Propriété numéro : 01

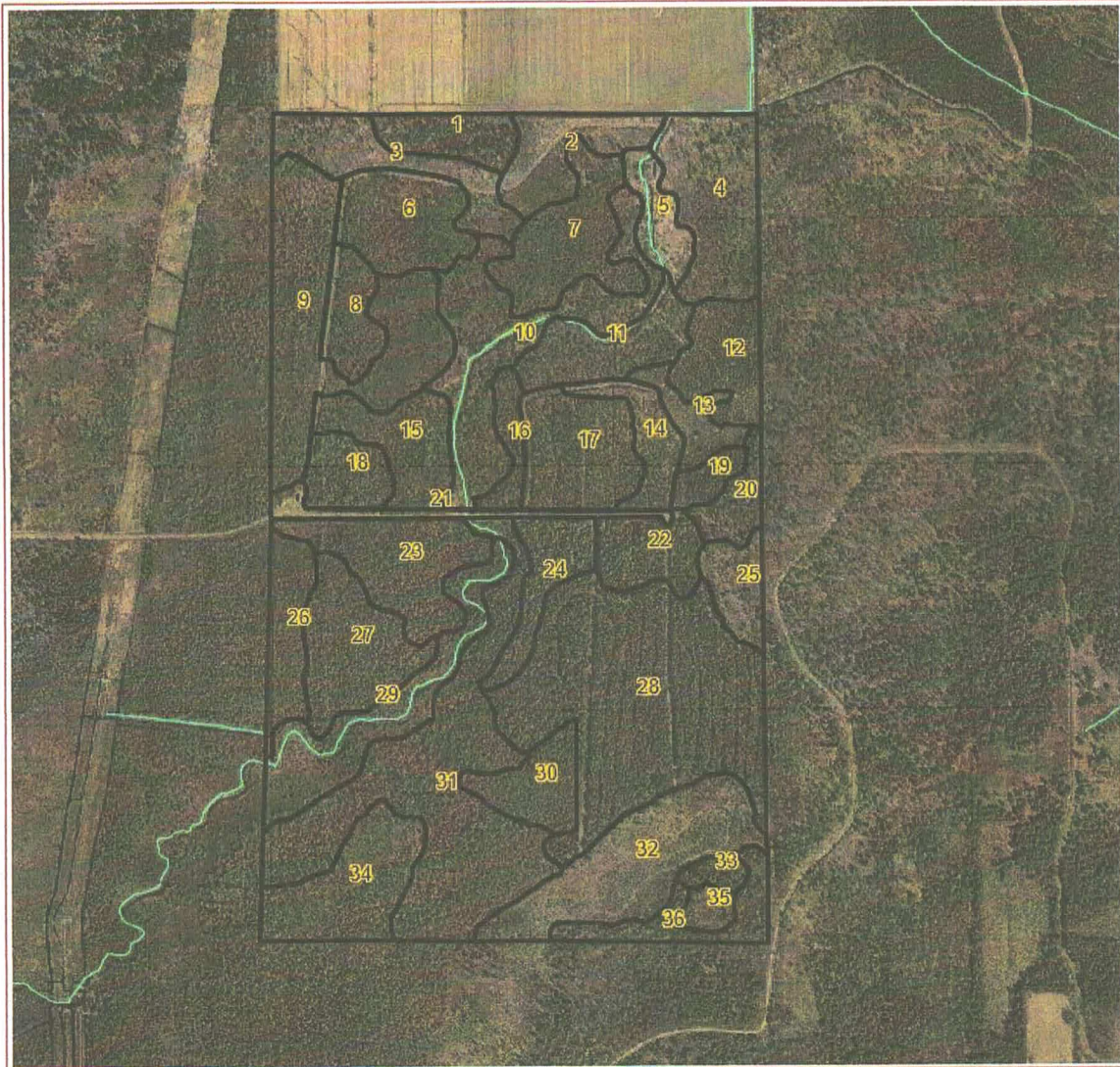
Numéro du feuillet cartographique
21E05NO

Numéro de la photo aérienne
2013

Échelle:
1/10000



Carte forestière



Les limites de la propriété sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition. Ces limites n'ont pas de valeur légale.

